

COMMENT PREPARER VOTRE DEPART ?

1. Aviser de votre changement d'adresse :

- Vos praticiens
- Votre bureau de poste
- Vos banques
- Les écoles de vos enfants (dossiers scolaires)
- Vos sociétés d'abonnement
- Vos sociétés de crédit
- Les services fiscaux
- Vos compagnies d'assurances
- Vos amis

2. Effectuer :

La résiliation des contrats suivants :

- GRDF / ERDF / Compagnie des Eaux
- Télévision (canal +/- satellite)
- Téléphone et Internet

Si expédition d'un véhicule neuf, nous remettre le jour du chargement, la carte grise originale et une copie de la facture d'achat. Si le véhicule est usagé, nous remettre le jour du chargement la carte grise originale et un certificat de non gage. Dans tous les cas, le réservoir du véhicule doit être au 3/4 vide.

3. Regrouper :

- Les documents d'identité (passeport, carte d'identité, livret de famille)
- Les carnets de vaccination (ainsi que ceux de vos animaux)
- Vos documents administratifs (permis de conduire, assurances)
- Vos billets d'avion.

4. Procéder :

- Au dégivrage de vos réfrigérateurs et congélateurs
- Au tri de vos effets (garde-meubles, export)
- Au don de vos plantes vertes

5. Détaxe à l'exportation :

Pour cela, vous devez faire établir par le commerçant, des factures domiciliées à votre lieu de **destination**. Seules les factures d'achats d'un montant supérieur à 300 euros TTC et datant de moins de 3 mois au jour du chargement du déménagement, donneront droit au remboursement de TVA.

Important : Les bordereaux de détaxes ne pourront être instruits par les douanes qu'accompagnés de leurs factures originales portant le N° de Siret et le N° EORI du commerçant ou autres grandes enseignes.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à consulter nos services au : 04. 42. 81. 77. 30 ou
Par mail : contact@sogedemeuropacking.com